

Communiqué de presse M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, est intervenu au Sénat pour défendre la proposition de loi de M. COINTAT, relative aux jardins familiaux et jardins d'insertion.

Citant Emile VERHAEREN et Albert SAMAIN, il a d'abord rappelé l'importance, depuis plus d'un siècle, du mouvement des « jardins ouvriers » et des « jardins familiaux ». « Pendant longtemps, a-t-il dit, on a défendu les jardins familiaux comme un antidote au mal des villes (...) d'où la nature était écartée, où l'homme était dépossédé d'une dimension essentielle ».

Evoquant « l'urbanisme du futur », il a déclaré : « Il faut repenser les agglomérations avec des jardins, des parcs, (...) non pas comme des concessions obligées, mais comme des éléments nécessaires à la vie urbaine, (...) qui seront des lieux de convivialité, d'urbanité, d'échange, de démocratie » (...) « A cet égard, nous devons repenser les entrées de villes et les laideurs qu'on a laissé proliférer sous le règne de la marchandisation de l'espace, et où, le plus souvent, les espaces verts et les végétaux sont absents » (...) « Il faut retrouver de nouveaux rythmes dans les paysages urbains, ce qui suppose que l'on fasse appel de manière coordonnée aux urbanistes, architectes et paysagistes ».

Après avoir évoqué « les jardins du Val de Loire » et « le Parc floral d'Orléans La Source », M. SUEUR a défendu plusieurs dispositions de la proposition de loi : l'extension du droit de préemption par les SAFER, afin qu'elles puissent préempter les terrains destinés à l'aménagement des jardins familiaux ; la compensation en cas de transfert des jardins par des terrains présentant des garanties de non pollution ; la prise en compte des jardins dans les Plans locaux d'urbanisme ; l'extension de l'exonération du foncier non bâti aux jardins situés dans les communes comptant moins de 5 000 habitants.

img src="https://www.jpsueur.com/mediatheque/Photos_diverses/jardins_familiaux.jpg" />